

Jeunesse Canada au travail

Les priorités du gouvernement

Veillez noter que le processus d'évaluation prendra en compte les priorités suivantes :

- les employeurs autochtones (projets admissibles);
- les projets qui visent des [participants autochtones](#) (employeur autochtone ou non-autochtone);
- les projets axés sur le patrimoine culturel autochtone (employeur autochtone ou non-autochtone); et
- l'embauche de jeunes appartenant à des [groupes méritant l'équité](#).